

Montréal, le 21 décembre 2022

## Par dépôt électronique (SDÉ)

M° Jean-Olivier Tremblay Hydro-Québec – Affaires juridiques 75, boul. René-Lévesque Ouest, 4° étage Montréal (Québec) H2Z 1A4

Me Hugo Sigouin-Plasse Chef de service, Affaires juridiques Énergir, s.e.c. 1717, rue du Havre Montréal (Québec) H2K 2X3

OBJET: Demande relative aux mesures de soutien à la décarbonation du

chauffage des bâtiments Dossier R-4169-2021, phase 2

Chers confrères,

Veuillez trouver ci-jointe la demande de renseignements n° 7 que la Régie de l'énergie (la Régie) transmet à Énergir et à Hydro-Québec dans ses activités de distribution, dans le cadre du dossier mentionné en titre.

Conformément à la décision D-2022-142, les réponses à cette demande de renseignements devront être transmises à la Régie au plus tard le 25 janvier 2023 à 12 h.

Veuillez agréer, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

## (S) Véronique Dubois

Véronique Dubois, avocate Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

p. j.

www.regie-energie.qc.ca